

CHAVANNES-LE-VEYRON - CONSEIL GÉNÉRAL

Un excédent, des frelons et du monde au refuge

CHAVANNES-LE-VEYRON Le soir du 4 décembre, la neige n'a pas empêché une belle frange des citoyen(ne)s de quitter leur foyer douillet pour gagner la salle du Conseil, nichée sous le toit du collège. L'assemblée était donc joyeusement fournie dès 20h pour assister au dernier Conseil général de l'année, celui où le budget se vote et où on esquisse un brin les mois à venir.

Après avoir salué cette belle participation et assermenté un conseiller, le président Christophe Longchamp a laissé le syndic Jean-Luc Reymond éplucher page après page le budget de fonctionnement pour 2024. Même si le chiffre d'excédent de charges de CHF 53'945.- n'incitait pas à l'euphorie, les questions n'ont pas fusé. C'est sans doute qu'au sein d'une petite commune comme Chavannes, l'autorité exécutive n'a pas grande marge pour œuvrer, la population le sait. Au chapitre des routes, la Municipalité met cependant à profit la dernière année où des remboursements grâce à la péréquation sont possibles pour rénover la route du Mont de May et «flacher» des nids de poules. Coût de l'opération: CHF 67'000.-, montant pour lequel un fonds de réserve sera utilisé.

Le tarif de l'eau ne change pas

Côté déchetterie, créée il y a dix ans au bas du village, il reste autant d'années pour compléter l'amortissement, en prélevant CHF 1315.- sur le fonds de réserve affecté. Dans le secteur de l'instruction publique, le nombre élevé de 22 élèves au niveau primaire et de 6 élèves au niveau secondaire augmente les charges en proportion, jusqu'à 135'700 francs. Ailleurs, si la facture pour la police augmente peu (CHF 22'230.- contre CHF 21'830.- en 2023), celle de la sécurité sociale gonfle (CHF 114'370.- contre CHF 100'480.- en 2023) et constitue près du quart de tout le budget communal. Des domaines où la Municipalité a des moyens de manœuvre limités, sinon inexistantes.

Nouveauté dans le secteur de l'eau, la création de l'association Vy-de-Mauraz, qui facturera le mètre cube à 60 centimes, ne changera pas le tarif pour les utilisateurs, soit 80 centimes le mètre cube.

Conscient de la coquette somme en excédent de charges, le syndic propose d'accepter ce budget, mais assure que la Municipalité reste «très attentive à limiter les dépenses». En tenant compte des gros montants consentis pour les routes, la Commission de gestion et des finances

lui emboîte le pas, par la voix de la rapporteuse Sylvie Vial-d'Aumeries, «sans trop de craintes mais en gardant en tête que les réserves ne sont pas inépuisables»... Un préavis que l'assemblée vote sans opposition et à mains levées.

Le point suivant permet d'accepter également d'un seul homme, à une abstention près, un règlement qui manquait à la panoplie municipale. Soit celui sur «les émoluments et les taxes d'utilisation en matière de police des constructions et d'aménagement de la commune». C'est la remarque d'un architecte lors d'un chantier qui a provoqué ce gros travail juridique, qui servira de base aux futurs projets. Le point le plus intéressant concerne le prix pratiqué par l'administration de la commune. Soit une taxe fixe de CHF 100.- et une taxe proportionnelle sur la base d'un tarif horaire de CHF 80.-/h. Il entrera en vigueur probablement dans le courant du premier trimestre 2024.

Hausse des impôts en 2024 ?

Au chapitre des communication de l'exécutif, chaque municipal donne quelques brèves nouvelles de son dicastère. On apprend ainsi que deux nouvelles poubelles vont être installées, que des cartes Ciné-Seniors sont à disposition ou que la prochaine séance, en juin, traitera d'une éventuelle hausse du taux d'imposition.

Mais la salle s'enflamme vraiment quand une conseillère raconte une récente mésaventure, quand elle est tombée sur une dizaine de personnes installées dans le refuge de Chavannes alors qu'elle l'avait réservé pour y déguster une fondue. Celles-ci, compréhensives, se retirèrent, mais que pourrait-il se passer avec de plus mauvais coucheurs? Le municipal Marc Vial exclut pourtant de renoncer à l'ouverture permanente de ce chalet, qui fait tout son charme, et assure que l'e-mail de réservation fait foi. Le recours à un feuillet affiché sur la porte, ce qui fut longtemps le cas, est aussi évoqué.

Après avoir conseillé à ses ouailles de bien observer leur environnement pour déceler la possible présence de voraces frelons asiatiques ou de chenilles processionnaires, le président dissout l'assemblée; il est 20h58. La verrée peut débiter et les conversations bruissent des mots de la soirée: «frelons», «refuge», mais pas tellement «impôts» ou «excédents». Ce doit être cela, une commune heureuse. ■

MARC DAVID

LUSSERY-VILLARS - PLANTATION COLLECTIVE

Vous avez dit

LUSSERY-VILLARS «À la Sainte-Catherine, tout bois prend racine.» C'est en suivant ce dicton qu'une belle équipe, emmenée par Pierre Pittet, président de l'association *Première région truffière de Suisse*, s'est retrouvée lundi 27 novembre, à Lussery-Villars, pour y planter une truffière.

La terre de la parcelle, analysée par un laboratoire spécialisé dans les analyses de sols, ayant été certifiée favorable à ce type de plantation, 257 plants truffiers y ont été mis en terre ce ma-

tin-là, tous dotés de tuteurs et de protections contre le risque d'abrouissement dû aux chevreuils.

Récoltes d'ici 5 à 10 ans

Les essences plantées étaient des bouleaux, des noisetiers, des tilleuls, des charmes, des chênes verts et des chênes pubescents. Ces plants garantis mycorhizés, soit favorisant le développement de la truffe, proviennent d'une pépinière française spécialisée.

Les premières récoltes sont espérées d'ici cinq à dix

